

Ref : CA2015/265

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES TABLEAUX RELATIFS À LA SITUATION
PATRIMONIALE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE TELS QUE PRÉVUS
À SON BUDGET « ANNEXE » INITIAL 2016**

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 18 décembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

approuve les tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne (compte de résultat, capacité d'autofinancement, tableau de financement) tels que prévus au budget « annexe » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. annexe 6 dans document ci-joint).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 décembre 2015.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	13
Nombre de votes contre	5

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 07/01/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 21/12/2015